

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mitzic : un tradipraticien en prison pour avoir pratiqué un avortement clandestin

Alexis NDONG SIMA
Oyem/Gabon

UN agent de la main-d'œuvre non permanente du Centre hospitalier départemental de Mitzic (CHDM), Nicaise Obiang Mintsa, a été écroué le 24 novembre dernier à la maison d'arrêt d'Oyem. Il lui est reproché d'avoir pratiqué un avortement clandestin sur une jeune femme enceinte de 4 mois.

Selon une source proche du dossier, les faits se sont déroulés courant octobre 2023 à Elick-Adzap, un quartier de Mitzic. En effet, I. B., une Gabonaise portant une grossesse de 4 mois et qui vit chez sa belle-famille, décide de se débarrasser du fœtus. Pour arriver à ses fins, elle prend attache avec Nicaise Obiang Mintsa, un tradipraticien bien connu dans le chef-lieu du département de l'Okano, par ailleurs agent de la main-d'œuvre non permanente au Centre hospitalier départemental

local. Ce dernier donne rendez-vous à la jeune femme à son domicile aux fins d'interrompre clandestinement la grossesse. Sauf que deux jours après l'opération, I. B. commence à présenter des signes de malaises préoccupants pour sa belle-famille, qui la transporte aussitôt au CHDM. Le diagnostic effectué par une sage-femme met en évidence un cas d'avortement clandestin nécessitant une intervention chirurgicale d'urgence au Centre hospitalier régional d'Oyem (CHRO). Une fois au sein de l'unité sanitaire plus outillée, un gynécologue confirme le résultat de l'examen de la sage-femme. Toute chose à l'origine de la plainte déposée par les beaux-parents contre l'auteur de l'avortement au tribunal de première instance d'Oyem.

À la faveur du soit transmis parvenu à l'antenne de la Direction générale des recherches (DGR) du Woleu-Ntem, l'enquête aboutit à l'arrestation de Nicaise Obiang



Photo: Alexis NDONG SIMA

Nicaise Obiang Mintsa nouveau pensionnaire du Peloton.

Mintsa. Tandis que, craignant à son tour d'éventuelles repréailles, I. B. est allée se réfugier dans la zone forestière de Zomoko dans le but

d'échapper aux Officiers de police judiciaire (OPJ). L'auteur de l'avortement clandestin a été déféré devant le parquet d'Oyem, où un juge

d'instruction l'a placé sous mandat de dépôt au Peloton pour pratique illégale de la médecine et d'avortement clandestin.

Le clin d'œil de Lybek



L'agresseur de Nzeng-Ayong en prison

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

ADRIEN Moussavou, l'agresseur au couteau d'une quinquagénaire (L'Union 30 novembre 2023), a été placé hier sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville. C'était après avoir été présenté devant un magistrat instructeur du parquet.

L'homme de 35 ans et de nationalité gabonaise, avait à l'aide d'un couteau poignardé à plusieurs reprises Aurélie Ngola, une commerçante de 57 ans, qu'il disait ne pas porter dans son cœur. La quinquagénaire louait un box à usage commercial au domicile familial du forcené, qui lui menait la vie dure. La scène de cette agression sauvage s'est déroulée le 28 novembre dernier au quartier Nzeng-



Photo: AEE

Adrien Moussavou a été placé hier sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville.

Ayong-Dragage, dans le 6e arrondissement de Libreville. Sous les regards de plusieurs

témoins qui, au lieu de porter secours à la victime se contentaient de filmer la scène. La vidéo partagée sur les réseaux sociaux et dans différents forums avait créé l'émoi et la consternation au sein de l'opinion. Car beaucoup ne comprennent toujours pas comment une femme a pu subir l'assaut de cet homme en plein jour, sans que personne ne lève le petit doigt pour la secourir. Aurélie Ngola n'aura la vie sauve que grâce à l'intervention du cousin de l'assaillant qui a pris le courage de sauter sur le mis en cause pour le désarmer. Sans quoi, la quinquagénaire aurait tout aussi pu passer de vie à trépas.

Gageons que les blessures occasionnées à la faveur de cette agression ne finissent pas par porter gravement atteinte à la victime à court, moyen et long termes.